

- **Compensation** : la Cour ordonnera à l'accusé de verser une somme d'argent à la victime en réparation de ses actes criminels.
- **Restitution**: la Cour ordonnera à l'accusé de rembourser à la victime la valeur de ses biens endommagés.

Qui sera présent au tribunal?

- **Un juge**: c'est la personne qui entendra le cas. Il/elle est adressé par "Votre Honneur".
- **Le greffier**: c'est la personne qui assiste le juge pendant l'affaire.
- **Le procureur** : représente la Police qui a déposé une charge contre l'accusé.
- **Avocat**: si l'accusé a un avocat alors c'est celui-là qui le défendra.
- **Les témoins**: Les témoins sont les personnes qui sont présents pour donner leurs versions de l'histoire soit pour soutenir le Procureur soit pour soutenir l'accusé.
- **Agent de correction**: L'agent correctionnel se charge de transporter l'accusé de la prison et la Cour si ce dernier est en prison. Cet agent préparera un rapport sur l'accusé pour le remettre à la Cour surveillera l'accusé condamné à une peine non privative de liberté ou à une peine de service communautaire.

Que puis-je faire si je ne suis pas satisfait de la décision de la Cour?

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision, vous pouvez faire appel à la Cour d'appel dans les 14 jours suivant la date du jugement.



Port Vila : PMB 9041,
26715 / 22420

Isangel, Tanna : 33903
Lakatoro, Malekula : 48423
Luganville, Santo : 36457

OPENING HOURS

7:30 am— 11:30 am

1:30 pm— 4:30 pm

This brochure is authorised by the Chief Justice of the Republic of Vanuatu and produced by the Supreme Court.

Note: The information contained in this brochure is intended as a guide for all court users, in particular, the unrepresented litigants.

This brochure is current as at 30 June 2020.

Court Website : <http://courts.gov.vu> or
<http://judiciary.gov.vu>



LA COUR SUPRÊME

GUIDE SUR LES PROCEDURES CRIMINELLES

Qu'est-ce qu'un crime?

Un crime, c'est une infraction à la loi et qui peut être puni par la Cour.

a. Quel est le pouvoir de la Cour suprême?

La Cour suprême traite les affaires constituant la commission des actes criminels très graves qui résultent à une peine de prison pouvant aller à plus de 2 ans ou à une peine d'emprisonnement à vie.

b. Exemples de crimes graves

- Viol: forcer autrui à avoir des relations sexuelles.
- Meurtre: un acte causant la mort
- Incendie criminel: incendier une propriété

Qu'est-ce qu'une charge/ Accusation ?

Une accusation est une déclaration contenant les actes criminels dont une personne est accusée d'avoir commis.

Ai-je besoin d'un avocat?

Lorsque tu reçois une charge, tu dois immédiatement solliciter l'aide d'un avocat.

Comment me présenterais-je devant la Cour?

Tu peux être traduit en justice pour une assignation ou une arrestation.

1. Convocation / avis

Cet avis indique le jour et l'heure quand tu dois te présenter au tribunal.

2. Mandat d'arrêt

La police peut t'arrêter et te traduire en justice.



Qu'est-ce qu'une « Détention Provisoire »?

La détention provisoire est la décision prise par la Cour de garder l'accusé en prison pendant durant le déroulement de l'audience de son affaire.

Qu'est-ce qu'une caution ?

Accorder une caution est une décision prise par la Cour de libérer l'accusé de prison durant le déroulement de l'audience de son affaire.

Comment débute une affaire ?

A la date et l'heure fixée pour l'audience, le juge demandera à l'accusé s'il/elle plaide coupable ou non coupable.

Ce qui se passe quand l'accusé plaide coupable

Si l'accusé plaide coupable au tout début de l'audience ou durant l'audience, la Cour l'attribuera une punition.

Ce qui se passe quand l'accusé plaide non-coupable

Si l'accusé plaide non coupable, la Cour fixera une date pour le procès.

Qu'est ce qui se passe lors de l'audition de votre affaire?

- Le procureur commence par appeler ses témoins qui donneront leur version des faits dans le but de prouver la culpabilité de l'accusé. L'accusé peut également poser des questions à ces témoins.
- Le juge demandera ensuite à l'accusé de présenter ses témoins dans le but de démontrer son innocence. Le Procureur peut également poser des questions aux témoins de l'accusé.
- Si le procureur ne réussit pas à prouver la culpabilité de l'accusé alors la Cour relâchera immédiatement ce dernier.
- Si le Procureur prouve la culpabilité de l'accusé, alors celui-ci sera condamné par la Cour.

Quel sont les types de punition que peut infliger la Cour?

- **Amende:** la Cour ordonnera à l'accusé de payer une somme d'argent au lieu d'aller en prison.
- **Emprisonnement:** la Cour enverra l'accusé en prison
- **Peine non privative de liberté:** la Cour n'enverra pas l'accusé en prison mais elle lui donnera des règles strictes à suivre.
- **Peine communautaire:** la Cour ordonnera à l'accusé d'accomplir des tâches communautaires.